



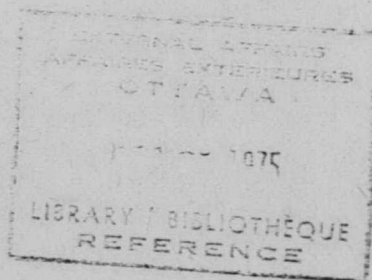
CANADA

COMMUNIQUÉ

N° 124

CAI EA &
75R124F
REF.

NE PAS PUBLIER AVANT
16H00 LE 10 DÉCEMBRE 1975



ACCORD CULTUREL CANADO-BELGE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

La Commission mixte belgo-canadienne, qui s'est réunie le 8 décembre à Québec, a terminé ses travaux cet après-midi. Elle a examiné l'ensemble des échanges culturels entre les deux pays survenus depuis la conclusion de l'Accord de 1967 et s'est déclarée satisfaite du rythme de croissance. Elle a aussi passé en revue les diverses activités poursuivies sous l'égide de l'Accord au cours des dernières années. La Commission a décidé des grandes orientations de la coopération belgo-canadienne en matières culturelles au cours des prochaines années.

Les principaux secteurs de concentration seront les suivants:

Dans le domaine des échanges de personnes, les parties ont convenu d'élargir et d'amplifier leurs programmes dans les secteurs académiques, dont les études canadiennes, et les secteurs culturels et socio-culturels. A cet égard, une banque de 100 jours-Missions a été mise à la disposition de l'autre par chacune des deux parties.

Dans le domaine de la diffusion culturelle, plusieurs projets de tournées et d'expositions ont été discutés de même que la participation annuelle du Canada à partir de 1977 au Festival des Flandres.

La Commission mixte a également reçu et approuvé le rapport de la sous-Commission belgo-québécoise qu'elle avait établie par résolution au début de ses travaux.

La prochaine réunion de la Commission et de la sous-Commission aura lieu en Belgique au cours du quatrième trimestre de l'année 1976.